

L'ÉDITO !

Dernière news 2016, très en retard mais aussi très fournie ! On vous a préparé une spéciale « Cannabis » ... peut être « le » sujet de 2017 ?!

*Excellente année à vous et vos proches,
Tous nos vœux de joie et de paix ...*

2017 ! Une année de changement pour le collectif qui grandit et accueille une nouvelle animatrice : *Bienvenue Nolwen !*

L'ÉQUIPE DU COLLECTIF !

Lilian BABE

Directeur Adjoint du CSAPA Solea,
Coordinateur du CELR, Administrateur Fédération
Addiction, Administrateur Réseau 25

Sommaire !

α Edito

α L'invité de l'Autruche

α L'actu de l'autruche

α HOLLYWEED !

Edition spéciale CANNABIS

α Calendrier

L'invité de l'autruche !

Le paradoxe cannabinique

Commercialisé dans 17 pays européens, le Sativex, premier médicament à base de cannabis autorisé sur le marché français en 2014, n'est toujours pas vendu en pharmacie. Ce traitement, indiqué - en deuxième intention- pour pallier les troubles de spasticité (incapacité à marcher, à prendre des objets, etc.) modérée à sévère chez les patients atteints de sclérose en plaques, devait pourtant être disponible dès 2015. En cause, l'échec d'une négociation sur le prix du médicament entre les autorités de santé et l'industriel. En effet, le prix proposé par le Comité Économique des Produits de Santé (CEPS), l'organisme chargé en France de déterminer le prix des médicaments, ne représente que 17 % du prix demandé par Almirall, le laboratoire espagnol qui commercialise le Sativex. Un bras de fer qui dure depuis novembre 2014. L'occasion de soulever encore ici le retard français en la matière et le paradoxe qui en découle, dans un pays où d'une part, la morphine est chaque jour utilisée en médecine et d'autre part où le débat plus large sur la légalisation n'est souvent réduit qu'au calendrier électoral malgré le constat d'un échec récurrent d'une politique répressive et prohibitionniste essoufflée et contre-productive.



News spéciale Weed !

« Ce n'est pas la première fois que le nom qui surplombe Los Angeles est modifié pour célébrer les avancées de la législation californienne sur le cannabis... ». »

L'occasion de s'interroger sur ce produit à la fois banalisé et diabolisé qui fera forcément beaucoup parler de lui en 2017, campagne présidentielle oblige ! L'idée de cette édition spéciale est venue suite à plusieurs échanges entre les intervenants du Collectif ELR, si nous parlons du cannabis lors de nos interventions, le thème de la consommation revient finalement peu. Nous souhaitons donc vous proposer de nous pencher ensemble sur ce produit très connu, très débattu, controversé et qui cristallise beaucoup de fantasmes et de légendes urbaines (ou pas :) !

Nous en profitons aussi pour diffuser #AppelDeMarseille de nos copains du Bus 31/32 qui lancent une pétition en ligne sur la légalisation du cannabis : <https://www.change.org/p/les-candidats-a-l-election-presidentielle-appel-de-marseille-pour-une-legalisation-controlee-du-cannabis>

L'équipe du Collectif « Ensemble, Limitons les Risques »

*Source : lemonde.fr

Le cannabis vu par les professionnelles de la CJC SoleaBis

L'adolescence est un processus qui vise l'autonomie et l'entrée dans l'âge adulte. L'adolescence ne fait pas forcément crise, mais ce processus s'accompagne parfois, voire souvent d'expérimentations, notamment en matière de substances psychoactives : (47.8% des jeunes de 17 ans ont expérimenté le cannabis*).

A la CJC Soleabis, nous accueillons majoritairement un public adolescent, parfois accompagné de son entourage. Il s'agit d'abord d'évaluer les consommations (qu'il s'agisse de cannabis, ou d'un autre produit psychoactif, d'alcool mais aussi de jeux vidéo...) est ce que cette consommation est occasionnelle, est-elle à risque ? fait-elle le lit d'une future addiction ? est-elle associée à des troubles psychiatriques ? de quel entourage dispose ce jeune pour aller bien, ou pour aller mieux ?

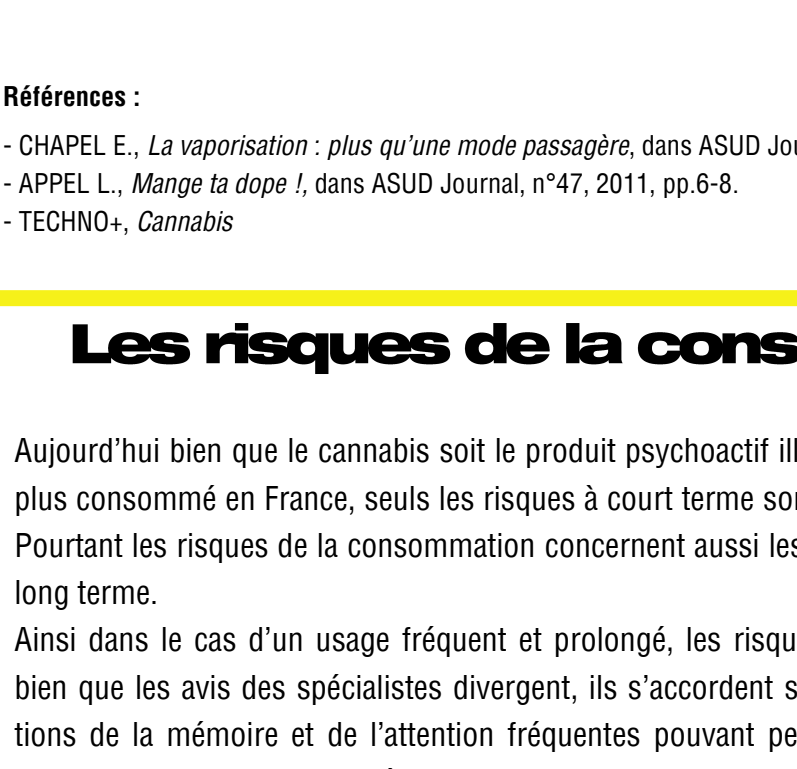
Globalement, il s'agit de veiller à ce qu'à l'adolescence, les expérimentations n'interviennent pas trop précocement et ne laissent pas la place à un usage régulier du cannabis qui pourrait avoir des effets délétères sur le plan social, physique, psychique ou cognitif.

La plupart du temps, la consommation de cannabis cesse ou alors elle fait partie de la vie du jeune adulte dans un but récréatif. Toutefois, il arrive que ça ne soit pas le cas et que les consommations persistent ou augmentent pour prendre des proportions inquiétantes ou invalidantes (échec scolaire, isolement, syndrome anxio-dépressif...). C'est à ce moment-là qu'il est souhaitable de proposer une poursuite de la prise en charge qui pourra permettre à ce jeune de comprendre la fonction qu'occupe le cannabis. Le travail que nous proposons dans ce cadre est un questionnement du rapport au produit (Pourquoi fumez-vous ?). In fine, il s'agit de susciter chez l'adolescent en question un désir de « trouver, créer » d'autres modalités d'accompagnement, et/ou d'adaptation au processus d'individuation.

Laurence REBILLOT, Psychologue



TRÈS FORTE PROGRESSION DE LA CULTURE DE MARIJUANA EN FRANCE



principes actifs. Avec cette méthode, les effets sont assez rapides et la durée d'action s'apparente à celle du joint (une à trois heures). Ce mode de consommation présente l'avantage de réduire les risques liés à la consommation fumée (pas de goudron, tabac, feuille à rouler), puisqu'elle permet de consommer uniquement le cannabinoïde. De plus, il est plus facile de doser la quantité prise. La vaporisation permet aussi d'utiliser une quantité moindre de matière ainsi que de la recycler en cuisinant.

Références :

- CHAPEL E., *La vaporisation : plus qu'une mode passagère*, dans ASUD Journal, n°47, 2011, p.9.
- APPEL L., *Mange ta dope !*, dans ASUD Journal, n°47, 2011, pp.6-8.
- TECHNO+, *Cannabis*

Les risques de la consommation de cannabis à long terme

Aujourd'hui bien que le cannabis soit le produit psychoactif illicite le plus expérimenté et le plus consommé en France, seuls les risques à court terme sont suffisamment documentés. Pourtant les risques de la consommation concernent aussi les effets et les conséquences à long terme.

Ainsi dans le cas d'un usage fréquent et prolongé, les risques sont difficiles à établir. Et bien que les avis des spécialistes divergent, ils s'accordent sur certains points : perturbations de la mémoire et de l'attention fréquentes pouvant persister, différents syndromes psychiatriques dont certains états psychotiques et violentes crises d'angoisse (attaques de panique) qui peuvent également survenir. Il n'est pas rare d'observer également chez un jeune usager un syndrome de démotivation massive.

Ces différents troubles peuvent avoir un impact sur les études, sur le travail et sur les relations sociales et familiales. On peut encore noter des troubles respiratoires et cardiovasculaires, notamment lorsque le cannabis est accompagné de tabac ou de produits de coupe.

Bien que le risque de dépendance au produit soit faible, le cannabis a tout de même un potentiel addictif bien réel qui favorise ces risques.

Ainsi une consommation régulière, abusive ou avec dépendance réelle peut entraîner des perturbations durables.

Tibaud CHAMPION, bénévole du Collectif ELR

Pour en savoir plus : <http://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/5966/2/sequence=20>

Petit résumé de la consommation de cannabis en France

En 2014, on estime que la population de personnes âgées entre 11 et 75 ans s'élève à 49 millions. Les données de l'OFDT révèlent que dans cette tranche d'âge, la part des "expérimentateurs" s'élèverait à 17 millions. Il s'agit de personnes ayant consommé au moins une fois du cannabis au cours de leur vie. Inclus dans cette catégorie, les personnes ayant consommé dans l'année en cours sont nommées "consommateurs actuels" et sont estimés à 4,6 millions. Parmi ces personnes, les "consommateurs réguliers" sont quant à eux estimés à 1,4 millions. On considère un usager comme régulier à partir de 10 consommations dans le mois.

Basé sur des chiffres de 2005, à 17 ans, les garçons sont plus nombreux que les filles à déclarer "généralement" l'acheteur (49,9 % contre 33,3 %) ou le cultivateur (12,4 % contre 4,5 %) ; ces dernières sont en revanche plus nombreuses à se le faire offrir (77,2 % contre 60,4 %). Ces réponses ne sont pas exclusives : un consommateur peut en effet alterner entre ces modes d'approvisionnement, suivant les opportunités. Néanmoins, les parts d'auto culture et d'achat croissent avec la fréquence d'usage, tandis que celles du don diminuent.

Tristan BRULEY, Volontaire en Service Civique
au Collectif ELR et futur bénévole

Source : <http://www.ofdt.fr/produits-et-addictions/de-2/cannabis/>

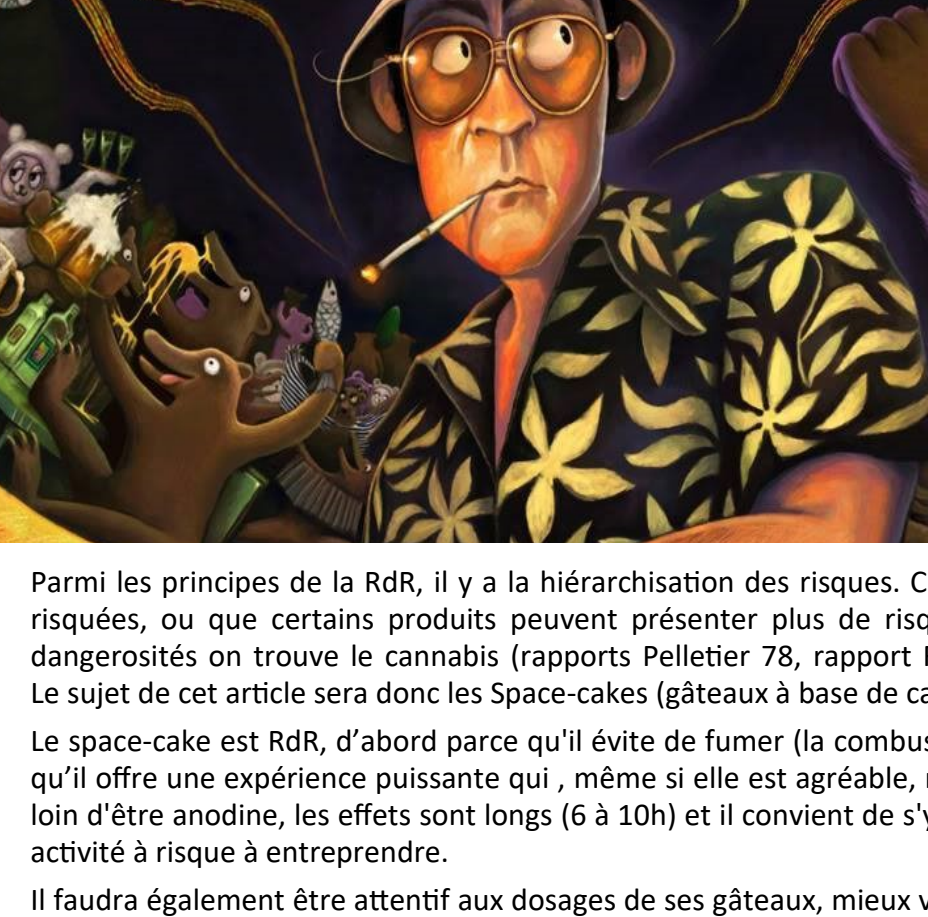


Les salles de consommation à moindre risques

Après plusieurs années de combat, la Loi de modernisation du système de santé entérinait l'ouverture des 1ères salles de consommation à moindre risque (SCMR). Un Arrêté du 22 mars 2016 portant approbation du cahier des charges national relatif à l'expérimentation « d'espaces de réduction des risques par usage supervisé », vient préciser les modalités d'application de ces nouveaux lieux destinés à accueillir un public d'usagers injecteurs, jusqu'alors en dehors de tout système de prise en charge. La première salle de consommation à moindre risques a été inaugurée le 11 octobre 2016 à Paris. Portée par l'association Gaïa, elle est ouverte 7j/7 sur 7 de 13h30 à 20h30 depuis le 17 octobre dernier. Après 2 mois d'ouverture, elle affiche déjà plus de 150 passages journaliers. Presque 1 mois après, c'est à Strasbourg d'emboîter le pas avec « Argos » portée par l'association thaïque. A bordeaux, les choses semblent plus compliquées, 2 projets sont actuellement à l'étude un projet fixe en centre-ville et un projet basé sur l'idée d'un dispositif mobile. Toutefois, en octobre dernier, le maire de bordeaux déclarait ne pas être candidat à cette expérimentation, affaire à suivre donc...

Ces salles qui constituent une expérimentation devront rester opérationnelles pour six ans. Après quoi, une évaluation de leur impact sur la santé et l'ordre public déterminera leur possible reconduction. Un véritable enjeu de santé publique pour le développement de la politique de réduction des risques en France.

Lilian BABE, Directeur Adjoint du CSAPA Solea,
Coordinateur du CELR,
Administrateur Fédération Addiction,
Administrateur Réseau 25



Drug Report Cannabis

NDLR : Les personnes mentionnées ne sont pas motivées par l'écriture de cet article, elles font parties du vécu de l'auteur qui relate ici, ses expériences personnelles qui n'ont pas valeur de généralités.

Parmi les principes de la RdR, il y a la hiérarchisation des risques. C'est informer, par exemple, que certaines pratiques sont plus safe et d'autres plus risquées, ou que certains produits peuvent présenter plus de risques que d'autres. Parmi les substances qui présentent le moins de facteurs de dangersités on trouve le cannabis (rapports Pelletier 78, rapport Roques 98). Et parmi les pratiques les plus safes, on compte l'ingestion (gobage). Le sujet de cet article sera donc les Space-cakes (gâteaux à base de cannabis).

Le space-cake est RdR, d'abord parce qu'il évite de fumer (la combustion d'un joint de cannabis et de tabac n'est pas des moins nocives). Ensuite parce qu'il offre une expérience puissante qui, même si elle est agréable, n'appelle pas à être renouvelée tous les jours. Malgré tout cette consommation est loin d'être anodine, les effets sont longs (6 à 10h) et il convient de s'y préparer. Il est indispensable d'avoir suffisamment de temps devant soi et aucune activité à risque à entreprendre.

Il faudra également être attentif aux dosages de ses gâteaux, mieux vaut goûter une petite part (quitte à en reprendre plus tard) que de surdoser, ce qui peut donner une expérience longue et très désagréable avec vomissements, sueurs, palpitations... Pour faciliter ce dosage, il peut être intéressant de faire des petits gâteaux de taille égale et qui représentent 1/2 part (ce qui peut être suffisant pour certaines personnes).

Attention toutefois, en reprendre, de bien attendre le pic d'effet (cela peut mettre plus d'une heure), sans quoi le surdosage est à craindre. Après quelques ajustements chaque consommateur trouvera rapidement la dose qui lui convient.

Mais passons au gâteaux proprement dit: à base d'herbe ou de résine, petit ou gros, léger ou fort, les méthodes pour cuisiner le cannabis ne manquent pas, mais elles ont une chose en commun : "le beurre de Marrakech". Il s'agit, comme son nom l'indique, de beurre dans lequel pour les principes actifs du cannabis (le THC est soluble dans les matières grasses). Il peut être à base d'herbe ou de résine de cannabis. La méthode pour en préparer à base d'herbe, un peu plus longue, ne sera pas détaillée ici, mais elle est facilement trouvable sur internet.

Raoul Duke, envoyé spatial pour "Ensemble, limitons les risques"

Nos interventions

janvier 2017

lun.	mar	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

mars 2017

lun.	mar	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

février 2017

lun.	mar	mer.	jeu.	ven.	sam	dim.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

RODIA

Fête à Besac : Soirées RdR

Kursaal : Gala Etudiants

Collectif bisontin de réduction des risques en milieu festif « Ensemble Limitons les risques »

Porté par le CSAPA Solea - ADDSEA

3 Rue de la Liberté - 25000 BESANCON

06.27.29.31.16

collectirdrbesac@wanadoo.fr - www.collectif-bisontin-elr.org